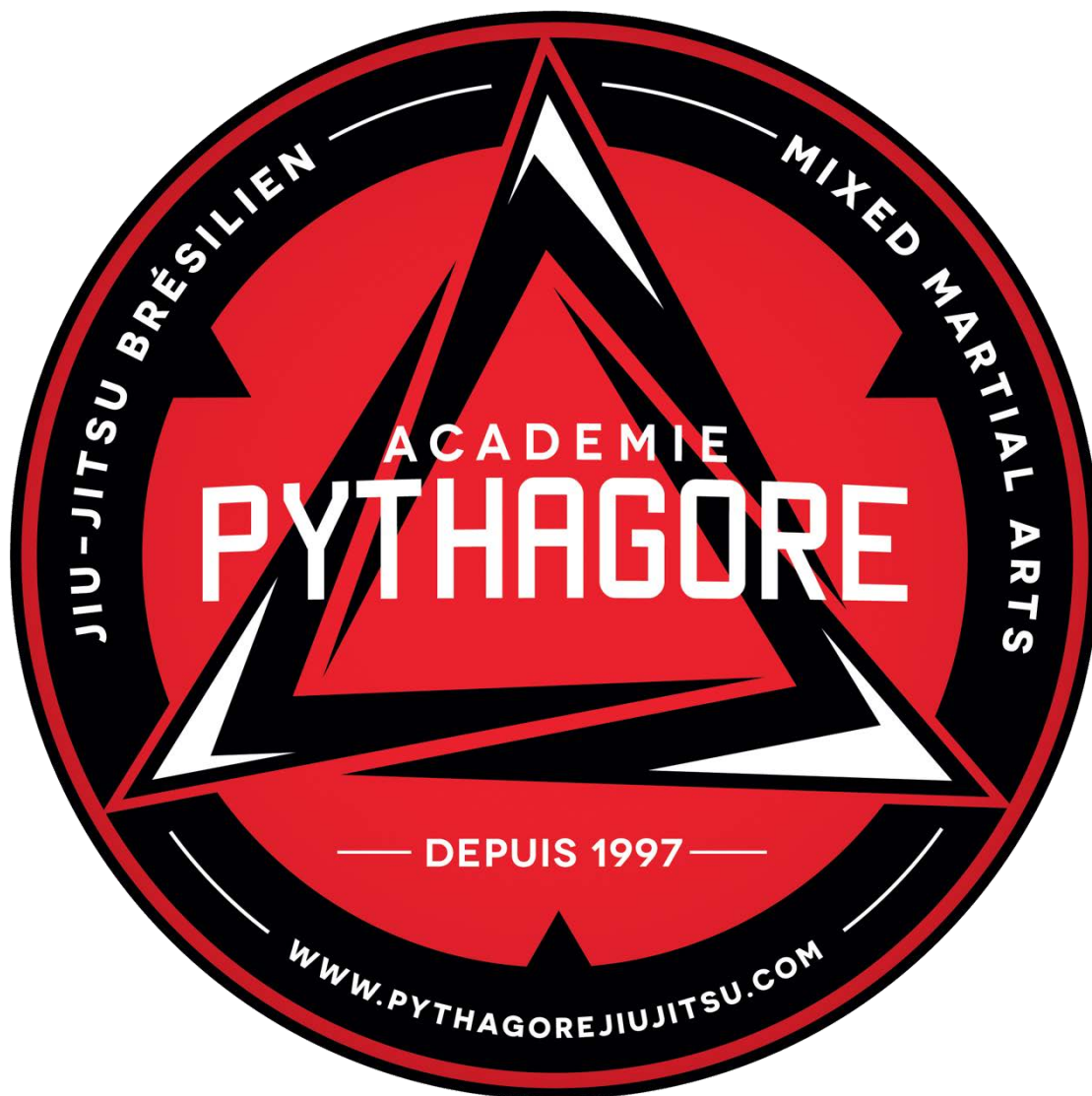


DOSSIER D'INSCRIPTION



Saison 2018/19



Groupe privé Facebook



Page du club d'Angoulême



Formulaire d'inscription saison 2018/19 v3.7

Nom	:	
Prénom	:	
Date de naissance	:	/ /
Adresse	:	
Code Postal et Ville	:	
Téléphone #1	:	/ / / / /
Téléphone #2	:	/ / / / /
Email #1	:	@ .
Email #2	:	@ .

Cotisation Adulte J.J.B et M.M.A	Cotisation Enfant J.J.B
<input type="checkbox"/> 1 Chq = 300€/an <input type="checkbox"/> 2 Chq = 300€/an (150x2) à remettre dès l'inscription <input type="checkbox"/> 1 Chq = 150€/an <i>pour le M.M.A seulement</i>	<input type="checkbox"/> 1 Chq = 100€/an <input type="checkbox"/> 2 Chq = 100€/an (50x2) à remettre dès l'inscription
Licence OBLIGATOIRE (à ajouter sur le même chèque que la cotisation)	
<input type="checkbox"/> C.F.J.J.B adulte 32€/an* <input type="checkbox"/> I.B.J.J.F adulte ...€/an (voir condition auprès de la CFJJB)	<input type="checkbox"/> C.F.J.J.B enfant 23€/an (-12ans)* <input type="checkbox"/> C.F.J.J.B enfant 32€/an (+12ans)*
<input type="checkbox"/> Passeport C.F.J.J.B 24€ valable 10ans indispensable pour les compétitions* <input type="checkbox"/> Pour participer aux compétitions de la CNK il faut prendre la licence 32€/an* en plus de la CFJJB	

Attention : Il n'y a pas de cours pour les enfants durant les périodes de vacances scolaires et certaines compétitions.

* le tarif peut changer sans préavis <http://www.cfjib.com/articles/affiliation>

Pour les mineurs

Je soussigné(e) :

Représentant légal de l'enfant :

- l'autorise à pratiquer l'activité(s) choisie(s) ci-dessus au sein de l'Académie Pythagore Angoulême.

- s'engage à lui faire respecter le règlement et les modalités du fonctionnement de l'association

- donne pouvoir à l'association Académie Pythagore Angoulême pour prendre toute initiative en cas d'urgence médicale

- Droit à l'image : (diaporama photo, exposition photo, site Internet du club, ...)

- **Lorsque les parents sont séparés il est utile d'avoir les 2 n° de GSM et E-mail SVP Merci**

Autorise l'utilisation éventuelle de son image

Refuse l'utilisation éventuelle de son image

Dojo : Top-Forme 22 rue Guy Ragnaud 16000 Angoulême

Adresse email : angouleme@pythagorejiujitsu.com / Téléphone (répondeur) : 05 16 29 02 27

Site Internet : www.pythagorejiujitsu.com

Académie Pythagore® Angoulême

Jiu Jitsu Brésilien et M.M.A « Mixed Martial Arts »



Communication interne au club :

Vous retrouverez les informations internes au club sur le groupe Facebook dédié

- www.facebook.com/groups/Academie.Pythagore.Angouleme
- SMS et mailing lorsque nous avons le(s) numéro(s) de GSM et/ou l'adresse email

Conditions d'adhésion :

1°/ Le soussigné s'engage à respecter le règlement intérieur de l'Académie Pythagore Angoulême dont il reconnaît avoir pris connaissance.

2°/ Tout adhérent doit être à jour de sa cotisation pour l'accès aux cours et aux installations

3°/ Assurances :

J'ai pris connaissance des garanties souscrites par la licence CFJJB au minimum.

Cependant, pour une meilleure prise en charge, je souscris à une assurance supplémentaire auprès de la compagnie d'assurance de mon choix "OBLIGATOIRE".

4°/ Certificat médical :

Le certificat médical nominatif pour chaque adhérent est obligatoire pour avoir accès aux cours et aux installations. Je m'engage à procéder à un examen médical d'aptitude auprès du médecin de mon choix. La mention « **Apte à la pratique du Jiu Jitsu Brésilien et/ou du M.M.A en compétition** » est obligatoire pour ceux qui souhaitent participer aux compétitions.

Faire le certificat en 2 exemplaires (ou une photocopie), l'un pour le club à remettre avec le dossier d'inscription et l'autre à garder afin de pouvoir le présenter lors des participations aux compétitions (pour les enfants cela relève de la responsabilité du tuteurs légale).

Mode de règlement :

- 1 Chèque
- 2 Chèques à remettre en même temps avec les dates de dépôt souhaitées à l'arrière

Fait à :

Le : / /20.....

Signature*

* : Signature de l'adhérent majeur ou du représentant légal précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION ACADEMIE PYTHAGORE ANGOULEME

PREAMBULE

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association dans le cadre de ses statuts. Il a été adopté en réunion de conseil d'administration et est imposé à tous les membres. Il est remis à tous et commenté en assemblée générale.

ARTICLE 1 : ADHESION

Sont précisées ici les conditions pratiques dans lesquelles on adhère à l'association.

- Les différentes catégories de membres sont les membres fondateurs (conseil d'administration) et les membres actifs qui adhèrent et pratiquent à deux niveaux : loisir ou combat compétition. Nous avons également les membres d'honneur qui ont un rôle d'ambassadeur de l'association, les membres associés qui ont des rapports professionnels avec l'association et les membres bienfaiteurs qui nous aident sous différentes formes.
- Conditions médicales d'adhésion : production d'un certificat médical exclusivement délivré par le médecin de votre choix. En aucun cas un combattant n'aura accès à la salle s'il n'est pas apte médicalement.
- Montant annuel des cotisations et conditions de paiement : Le non-paiement des cotisations est un motif d'exclusion.
- Formalités administratives

Le futur membre retirera auprès de l'entraîneur un dossier d'inscription composé de :

- Fiche de renseignements
- Un exemplaire du règlement intérieur.

Il devra fournir une attestation de responsabilité civile.

ARTICLE 2 : ACTIVITES

L'article rappelle les activités proposées, précise leur mode d'organisation, l'esprit et les conditions dans lesquelles elles doivent être réalisées.

- Droits et devoirs de chacun
- Aucune agression physique ou verbale intentionnelle dans la salle ou à l'extérieur ne sera tolérée.
- Ne jamais mentionner son appartenance à l'Académie Pythagore, pour faire valoir une aptitude particulière à la bagarre.
- Se montrer fair-play en toute circonstance et s'excuser systématiquement d'avoir donné un mauvais coup.
- Rechercher toujours l'élégance dans l'efficacité et avoir le triomphe modeste dans la victoire.
- Arriver à l'heure aux entraînements.
- **L'hygiène corporelle doit être irréprochable. Il faut arriver propre aux entraînements, avec des effets lavés, ongles des pieds et des mains coupés. L'intervenant a toute latitude pour renvoyer un membre de la séance s'il ne satisfait pas à ces conditions.**
- Le combattant a tout son matériel à chaque entraînement : kimono, short, t-shirt moulant. Tongues OBLIGATOIRES pour aller du vestiaire à la salle. Une bouteille d'eau.

- Etre assidu toute l'année pour éviter aux intervenants de revenir sans cesse sur les fondamentaux.

- Ne JAMAIS utiliser les ateliers de musculations, fitness, cardios, etc... de la salle Top-Forme sans en avoir l'autorisation explicite de son gérant, soit par le biais d'un abonnement à la salle de sport (non inclus dans l'abonnement à l'Académie Pythagore) ou bien une autorisation exceptionnelle clairement définie en commun accord avec les enseignants de l'Académie Pythagore. Le non respect de cette règle est un motif d'exclusion.

Intervenants

Ugo Gaillard - Jiu Jitsu Brésilien adultes
Sébastien Léger - Jiu Jitsu Brésilien adultes/enfant
Gilles Rappy - Jiu Jitsu Brésilien enfant
Cédric Olivier - Jiu Jitsu Brésilien enfant (les mercredis)

ARTICLE 3 : LOCAUX ET MATERIEL

L'accès à la salle ne se fait qu'en présence d'un des intervenants précités ou d'un membre du conseil d'administration. Chaque membre devra être en possession de sa carte de licencié, qui lui sera remise en début de saison.

ARTICLE 4 : PROCEDURES DISCIPLINAIRES

- La seule sanction possible est l'exclusion définitive sans remboursement des cotisations en cas de non-respect du présent règlement ou des statuts.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

- Demande de modification du règlement intérieur : ce règlement intérieur peut être modifié sur demande d'un des membres fondateurs au cours d'une réunion du conseil d'administration ou par un des membres actifs par demande écrite au président de l'association qui devra l'inscrire à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration suivant la date de réception.
- Toute modification de ce règlement intérieur sera validée par le conseil d'administration à main levée.